Conseil municipal | Séance du 26 juin 2025

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-06-26-36 | Bâtiments communaux - Convention de partenariat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie
Sur le rapport de Madame Pawelski Léa

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 28
Date de convocation : 20 juin 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 26 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrand, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Monsieur Serge Gouet, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Monsieur Francis Schilliger donne pouvoir à Madame Carolanne Langlois, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quéruel, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

Etaient excusé·es :
Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :
Monsieur David Fontaine

Exposé des motifs :
La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat mais aussi sur une obligation imposée par l'Etat aux vendeurs d'énergie (les obligés) de réaliser ou faire réaliser des économies d'énergie aux consommateurs.

Pour respecter cette obligation, les obligés peuvent :
• Réaliser des opérations d'économie d'énergie auprès des consommateurs (particuliers, collectivités locales ou professionnels) et obtenir en échanges des CEE,
• Acheter des CEE à des acteurs éligibles ayant eux-mêmes réalisé des opérations d'économies d'énergie,
• Contribuer financièrement à des programmes CEE.

Afin de valoriser ces travaux d'économie d'énergie, il est proposé au Conseil municipal de signer une convention avec la Société économie d'énergie (filiale du groupe La poste) dont le siège social est situé au 51 boulevard Bessières, 75017 PARIS. Cette société se chargera du montage des dossiers et de la valorisation des CEE.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2122-21,
- Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) instauré par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, et ses textes d'application,

Considérant :
- L'intérêt pour la commune de Saint-Etienne-du-Rouvray de réaliser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses installations et de ses bâtiments,
- Que la société économie d'énergie (EDE) propose d'accompagner la commune en lui versant une prime destinée à valoriser les économies d'énergie réalisées dans le cadre du dispositif des CEE ; que la signature de la convention entre la commune et la société économie d'énergie permettra d'encadrer les conditions de réalisation de ces travaux et la valorisation des CEE,

Décide :
- De retenir la société économie d'énergie pour la valorisation des Certificats d'économies d'énergies.
- D'approuver le projet de convention pour la valorisation des Certificats d'économies d'énergies.

- D’autoriser Monsieur le maire à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse	Monsieur David Fontaine
Maire	Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 27/06/2025
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20250626-lmc139402-DE-1-1
Affiché ou notifié le 30 juin 2025

EXPOSÉ PRÉALABLE

EDE dispose d'une expertise et d'un savoir-faire en matière d'économies d'énergie, de gestion des dossiers clients permettant la délivrance de certificats d'économies d'énergie (ci-après « CEE ») et la recherche de projets de travaux éligibles au dispositif des CEE, dans le cadre des dispositions du Titre II du Livre II du Code de l'Energie. EDE en tant que délégataire d'obligation CEE peut collecter et valoriser des actions donnant droit à des certificats d'économies d'énergie.

Le Bénéficiaire est spécialisé dans l'administration publique générale.

Les Parties se sont donc rapprochées et ont décidé de conclure le présent Contrat afin de valoriser des CEE sur les travaux, éligibles au dispositif CEE, et que le Bénéficiaire envisage de réaliser.

CONVENTION

Article 1 – Objet

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles :

- le Bénéficiaire envisage de réaliser des travaux qui lui permettront d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations et/ou de ses bâtiments.
- EDE s'engage à faire parvenir au Bénéficiaire une prime pour les travaux de performance énergétique réalisés afin de les valoriser dans le cadre du dispositif des CEE.

La signature, par les deux Parties, du présent Contrat intervient avant tout engagement du Bénéficiaire à réaliser les opérations d'économies d'énergie valorisables au titre de ce Contrat.

Les Parties conviennent de limiter le Contrat à un volume maximum de CEE à 20,00 GWh cumac. Le volume maximum pourra être modifié par avenant écrit et signé par les Parties.

Article 2 - Définitions

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

1. Bénéficiaire des opérations

Les personnes morales envisageant de réaliser des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments ou procédés, dans le cadre du présent contrat, sont dénommées ci-après « les Bénéficiaires ».

Le Bénéficiaire est le seul propriétaire final des équipements installés.

2. Opérations éligibles

Les opérations éligibles listées en Annexe 1 et réalisées par le Bénéficiaire dans le cadre du présent Contrat sont valorisées par EDE au titre du dispositif des CEE. Le Bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des critères d'éligibilités techniques des opérations éligibles.

La liste des opérations éligibles dans le cadre de ce Contrat pourra être modifiée en fonction des évolutions des modalités réglementaires relatives aux CEE. A ce titre, EDE ne pourra pas être tenu responsable de l'impossibilité de valider les dossiers du Bénéficiaire relatifs aux opérations impactées.

Article 3 – Obligation des parties

1. Obligations du bénéficiaire

Le Bénéficiaire envisage de réaliser sur ses bâtiments ou procédés des Opérations éligibles, parmi celles listées en Annexe 1.

Le Bénéficiaire reconnaît le rôle actif et incitatif d'EDE dans le cadre de sa démarche d'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments ou procédés, et atteste de la signature du présent Contrat avant tout engagement à réaliser les opérations.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre à EDE un état trimestriel de l'activité en cours de réalisation, selon le modèle transmis par EDE. Cet état doit être transmis à EDE au plus tard le 10 du mois suivant la fin de chaque trimestre et comporter l'ensemble des données actualisées relatives au trimestre précédent.

EDE se réserve le droit de refuser :

- tout dossier qu'il recevrait après la fin du Contrat ;
- tout dossier que le Bénéficiaire n'aurait pas complété avant la fin du Contrat ;
- tout autre dossier une fois le volume maximum prévu à l'article 1 du Contrat atteint.

Obligations relatives à l'éligibilité du projet et des travaux

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Les opérations qui seront réalisées doivent impérativement correspondre à des opérations standardisées listées à l'article 2.2 en vigueur à la date d'engagement selon la réglementation relative aux certificats d'économies d'énergie.

Pour chaque opération d'économies d'énergie réalisée, le Bénéficiaire s'engage :

- A valoriser exclusivement avec EDE au titre du dispositif des CEE les opérations pour lesquelles il aura envoyé un dossier de demande à EDE ou pour lesquelles un acompte aura déjà été versé par EDE au titre d'une prime CEE. A ce titre, le Bénéficiaire s'interdit également d'autoriser un tiers à valoriser les opérations réalisées dans le cadre du présent Contrat.
- A compléter et signer à la fin des travaux l'Attestation sur l'Honneur (ci-après « AH ») relative à l'opération réalisée, dont le modèle est fourni par EDE.
- Le cas échéant, à faire réaliser les travaux par un professionnel titulaire de la qualification « RGE » correspondant aux travaux envisagés. En cas de sous-traitance, le sous-traitant devra être titulaire de cette qualification.

Montage du dossier CEE à transmettre à EDE

Le Bénéficiaire s'engage à fournir à EDE, dans un délai de 2 mois à compter de la date de facture de chaque opération, les pièces suivantes, nécessaires à la validation de son dossier par les services d'EDE ainsi que l'administration compétente (Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie), ci-après dénommée « le PNCEE » :

- Pour les opérations nécessitant une note ou une étude de dimensionnement : ce document est transmis à EDE dès sa finalisation afin de permettre à EDE de confirmer l'éligibilité du projet et de formuler le cas échéant des demandes de corrections. La validation de ce document avant la réalisation des travaux est obligatoire pour assurer l'éligibilité de l'opération ;

- la copie de l'acte d'engagement (devis accepté, commande) daté et signé manuscritement par le Bénéficiaire, et indiquant les nom, prénom et fonction du signataire ;

- la copie de la preuve de réalisation des travaux (facture définitive, Décompte Général Définitif, Décision de réception des travaux accompagnée obligatoirement de l'ordre de service);

- l'original de l'AH fournie par EDE dûment complétée et signée ;

- le cas échéant, la copie des certifications ou qualifications portant la mention « RGE » pour le domaine des travaux concernés pour le professionnel ayant réalisé les travaux ou en cas de sous-traitance, pour le sous-traitant ;

- pour les travaux réalisés à une adresse ne disposant pas d'un numéro et d'un nom de rue (lieux dits par exemple), le numéro de la parcelle cadastrale identifiée via le site www.cadastre.gouv.fr

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

- tout autre document spécifique à l'opération exigé par EDE ou le PNCEE, pour le contrôle des opérations ou la délivrance des CEE.

Autres obligations

En outre, le Bénéficiaire s'engage :

- à transmettre à EDE, dans les plus brefs délais, tout document complémentaire demandé par le PNCEE pour la délivrance des CEE ou le contrôle des opérations réalisées ;
- à ne solliciter aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour les opérations réalisées dans le cadre du présent Contrat. En outre, il s'engage à ce que les économies d'énergie engendrées ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L. 229-5 du code de l'environnement dont il est l'exploitant ;

Engagements du Bénéficiaire relatifs à la politique de contrôle sur site et par contact :

Pour chaque opération de travaux réalisée par le Bénéficiaire, EDE peut :

- Réaliser ou mandater un tiers de son choix pour réaliser une inspection sur site de l'opération.
- Réaliser ou faire réaliser un contrôle par contact. Ce contrôle sera réalisé par téléphone, mail ou courrier.

Le Bénéficiaire s'engage à accepter et se rendre disponible pour la réalisation de ces contrôles, et à veiller à ne communiquer que des informations exactes à la personne chargée de l'inspection. Dans le cas du refus du contrôle par le Bénéficiaire, ou d'une déclaration erronée de la part du Bénéficiaire conduisant à l'impossibilité pour EDE d'effectuer une demande de CEE pour les travaux considérés, EDE ne sera plus tenu de verser la prime envisagée au Bénéficiaire et tout montant déjà perçu par le Bénéficiaire devra être remboursé.

2. Obligations d'EDE

EDE s'engage à faire parvenir au Bénéficiaire l'ensemble des modèles de documents permettant de réaliser ses obligations et de valoriser les opérations au titre du dispositif des CEE.

EDE s'engage à accompagner le Bénéficiaire dans la réalisation d'opérations d'économies d'énergie en lui versant, selon les modalités détaillées à l'Article 5, une prime correspondant aux opérations que celui-ci aura réalisées dans le cadre de ce Contrat.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Article 4 – Contrôle et validation des opérations

EDE procèdera ou fera procéder au contrôle des opérations réalisées selon les termes du présent Contrat et la réglementation relative au dispositif des CEE en vigueur, le Bénéficiaire acceptant expressément les contraintes liées à ces contrôles. Dans le cadre de ces contrôles, EDE se réserve le droit de solliciter le Bénéficiaire si des éléments complémentaires sont nécessaires pour la validation du dossier. EDE se réserve également le droit de contacter le Bénéficiaire pour vérifier la qualité des travaux et de réaliser ou de mandater un tiers de son choix pour réaliser une inspection sur site, conformément à l'article 3 du présent Contrat.

Le Bénéficiaire garantit à EDE l'exécution conforme de ses engagements au titre du Contrat, notamment :

- Qu'il fait réaliser les travaux dans le respect des règles de l'art, et qu'il n'a connaissance d'aucune non-conformité ou malfaçon lorsqu'il transmet les documents à EDE pour lui permettre de valoriser les CEE ;
- Que toutes les informations transmises à EDE, et notamment celles figurant sur l'AH, sont conformes à la réalité des travaux effectués et du site des travaux.

En cas de non-respect de ses engagements, le Bénéficiaire assumera seul l'entière responsabilité de tout refus de validation des CEE correspondant aux travaux réalisés ou de contestation ultérieure de la validité des CEE par l'autorité compétente. Le Bénéficiaire garantit EDE de tout préjudice et sera seul à assumer les conséquences qui découleraient d'une telle situation.

Article 5 – Prime

1. Montant de la prime

Pour chacune des opérations valorisées au titre du présent Contrat, le montant de la prime en fonction des paramètres relatifs à l'opération est défini à l'Annexe 2.

Le montant en kWh cumac est calculé à partir des éléments fournis par le Bénéficiaire, selon les arrêtés en vigueur définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des CEE disponibles sur le site du Ministère en charge de l'énergie (www.ecologie.gouv.fr/politiques/certificats-economies-denergie).

Ce montant pourra être actualisé en fonction des paramètres (disponibles en Annexe 2) relatifs aux travaux effectivement réalisés, validés par le PNCEE et enregistrés sur le compte du registre national des CEE du Demandeur.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Il est précisé que le montant de la prime d'EDE au Bénéficiaire est basé sur un forfait de 6,00 € par MWh cumac CEE classique net de taxes

2. Modalités de versement

Échéances de règlement

Le calendrier convenu pour le règlement de la prime est le suivant :

Pour les opérations :

BAT-TH-158
BAT-TH-155
BAT-TH-145
BAT-TH-140
BAT-TH-127
BAT-TH-126
BAT-TH-125
BAT-TH-116
BAT-TH-113
BAT-TH-112
BAT-TH-111
BAT-TH-108
BAT-TH-104
BAT-TH-103
BAT-SE-105
BAT-SE-104
BAT-SE-103
BAT-EN-107
BAT-EN-104

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

BAT-TH-146
BAT-TH-105
BAT-EN-103
BAT-EN-102
BAT-EN-101

Echéance	Elément déclencheur	Part de la contribution financière à verser	Conditions de versement	Base de calcul
1	Dépôt PNCEE	100	Dépôt du dossier CEE par EDE au PNCEE	Volume de CEE déposé au PNCEE

Pour toutes autres opérations prévues au contrat :

Echéance	Elément déclencheur	Part de la contribution financière à verser	Conditions de versement	Base de calcul

Facturation

Le déroulement de la facturation est le suivant :

- Un relevé du montant à payer est transmis par EDE au Bénéficiaire, correspondant au montant de prime dû à l'atteinte de chacun des échéances ;
- Le Bénéficiaire émet un appel à paiement sur la base du relevé d'EDE. Cet appel à paiement est édité net de TVA ;
- Le versement est réalisé sous 30 jours après réception par EDE de l'appel à paiement du Bénéficiaire, sous forme de virement.

Cette rémunération ne se sera pas due pour tout dossier CEE qui aurait déjà été rémunéré par ailleurs. EDE se réserve le droit de le vérifier avant versement de la rémunération au Bénéficiaire.

Article 6 – Durée, résiliation, prolongation

Le Contrat est conclu pour une durée déterminée débutant à compter de la date de signature du présent Contrat. Il est valable pour tout devis signé jusqu'au 31/10/25 inclus,

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

sous réserve que les dossiers correspondants soient reçus complets par EDE au plus tard le 31/12/25 inclus.

Il pourra être prolongé après cette date par signature d'un avenant entre les Parties.

En cas de cessation du Contrat (arrivée à terme, résiliation, etc.), les dossiers en cours de traitement par EDE et non terminés seront poursuivis et traités jusqu'à leur terme et donneront lieu à rémunération dans les conditions du présent Contrat. Par exception à cette disposition, EDE pourra refuser le traitement des dossiers reçus avant la résiliation et leur paiement dans le cas d'une résiliation consécutive à l'identification d'un dysfonctionnement du Bénéficiaire compromettant la conformité des dossiers transmis au regard de la réglementation CEE.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties de l'une de ses obligations, l'autre Partie sera en droit de résilier de plein droit, sans préavis et sans formalité judiciaire, le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, trente jours après une mise en demeure adressée à la Partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient lui être réclamés.

Sont notamment considérés comme motif de résiliation légitime du Contrat la mise en place d'actions correctives jugées insuffisantes faisant suite à l'identification de chantiers non conformes dans le cadre d'un contrôle sur site.

Article 7 - Confidentialité

Tant pendant le cours du présent Contrat qu'après son expiration pour quelque cause que ce soit, et pendant une durée de deux (2) ans, les Parties garderont strictement confidentiels les termes, les conditions du présent Contrat ainsi que les renseignements qu'elles auraient été amenées à connaître sur l'une et l'autre d'entre elles.

Le présent engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations 1) qui appartiennent au domaine public ou tombent dans le domaine public sans que cela soit le fait de l'une ou l'autre des Parties, 2) décrites dans des publications antérieures à la date du présent Contrat et/ou 3) décrites dans tout autre document écrit en possession de l'une des Parties et portant une date antérieure au présent Contrat et pour autant que ces informations ne lui aient pas été transmises dans le cadre de la négociation et de la finalisation des présentes.

Par ailleurs, le présent engagement ne s'applique pas aux informations devant être transmises à toute autorité judiciaire et administrative consécutivement à une injonction de communiquer et aux informations devant être transmises à l'Administration

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

compétente dans le cadre des dossiers de demandes d'obtention et de valorisation de CEE.

Article 8 – Responsabilité

Les Parties seront responsables de leurs actions respectives au titre ou en raison de l'exécution du présent Contrat.

Les Parties s'engageant à faire leurs meilleurs efforts ainsi qu'à mettre l'ensemble des moyens et outils dont elles disposent dans le cadre de l'exécution des présentes ne seront tenues qu'à une obligation de moyens. Elles ne pourront pas voir leur responsabilité engagée dans le cas où les CEE ne seraient pas délivrés, l'attribution des CEE relevant uniquement de l'appréciation souveraine de l'Administration compétente, à l'exception des cas prévus à l'article 4 du Contrat.

Par ailleurs, la responsabilité d'EDE ne pourra en aucun cas être recherchée et/ou engagée du fait qu'une ou plusieurs informations qui auraient été communiquées par le Bénéficiaire à EDE se révéleraient ou seraient jugées par l'Administration compétente, constitutives de « doublon », inexactes ou frauduleuses. Dans ce cas, EDE se réservera le droit de réclamer au Bénéficiaire la totalité des pénalités financières qui lui seraient infligées au titre des manquements qui auraient été constatés et pour lesquels EDE ne serait aucunement responsable.

La responsabilité d'EDE est strictement limitée, en cas d'exécution défectueuse du présent Contrat, à la correction des prestations correspondantes et, en tout état de cause, au montant de la contribution financière versée au Bénéficiaire au titre de l'opération ayant donné lieu à une exécution défectueuse.

EDE ne saurait être tenue responsable de tout préjudice indirect, commercial, immatériel, subi par le Bénéficiaire, ses collaborateurs ou des tiers, causé directement ou indirectement par les prestations fournies et mise en œuvre des conseils et des préconisations au titre du présent Contrat.

Article 9 – Clause de différend et d'attribution de compétences

Tous les litiges auxquels le présent Contrat pourrait donner lieu, notamment en ce qui concerne sa validité, son interprétation, son exécution, son évolution, seront soumis à l'appréciation et l'interprétation des responsables signataires, avant toute saisine du Tribunal compétent de Paris.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Article 10 – Utilisation des marques et logos

Les marques et logos régulièrement déposés auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), sont la propriété exclusive de chacune des Parties, qui sont donc les seules détentrices du droit de les céder ou de les exploiter. Le présent Contrat ne concède aucun droit de propriété intellectuelle au profit des Parties.

Article 11 – Protection des données personnelles

Jours Ouvrés : Du lundi au vendredi inclus, sauf jours fériés.

Données à caractère personnel : désigne toute donnée relative à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification ou un identifiant en ligne ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.

Transfert de données : désigne la transmission, la divulgation, la diffusion, la communication, la fourniture ou tout autre forme d'accès ou mise à disposition des données à caractère personnel par une partie (exportateur des données) à l'autre partie (importateur des données) y compris l'accès direct ou à distance aux données personnelles, le stockage et l'utilisation d'une infrastructure locale dans le cloud.

Le Prestataire désigne : EDE

Préambule

Le Responsable de traitement et le Prestataire s'engagent à accepter ces clauses afin de garantir le respect des dispositions de l'article 28 du RGPD.

Les présentes clauses s'appliquent au traitement des données à caractère personnel tel que décrit à l'annexe 3 relative aux Conditions de traitement des Données à caractère personnel. Cette annexe fait partie intégrante des clauses.

1. Traitements de Données à caractère personnel par le Prestataire

La prestation impliquant un traitement de Données à caractère personnel, il est convenu que la société ci-après dénommée « Le Responsable de Traitement » a la qualité de responsable de traitement au sens de la réglementation sur la protection des Données à caractère personnel et le Prestataire celle de sous-traitant intervenant dans le cadre de la mise en œuvre du traitement pour le compte du Responsable de traitement.

Le Prestataire garantit qu'il dispose de compétences techniques et organisationnelles nécessaires afin de réaliser les prestations qui lui sont confiées par le Responsable de traitement dans le respect des obligations fixées dans le présent article et uniquement pour le périmètre et dans les conditions fixées en annexe 3 - Conditions de traitement des Données à caractère personnel.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

2. Description du ou des traitements

Les détails des opérations de traitement, et notamment les catégories de données à caractère personnel et les finalités du traitement pour lesquelles les données à caractère personnel sont traitées pour le compte du Responsable du traitement, sont précisés à l'annexe 3 - Conditions de traitement des Données à caractère personnel.

3. Instructions

- Le Prestataire ne peut procéder à un traitement de Données à caractère personnel que dans le strict respect du Contrat. Les Données à caractère personnel ne pourront, à ce titre, faire l'objet d'aucune opération, autre que celles prévues au présent Contrat.
- En conséquence, le Prestataire s'engage à :
- Ne procéder à des traitements de données à caractère personnel que sur instruction écrite du Responsable de traitement et s'abstenir de toute utilisation ou traitement des données non conformes aux instructions écrites du Responsable de traitement ou étrangers à l'exécution du présent Contrat et en particulier à ne faire aucun usage, y compris commercial, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, des Données à caractère personnel transmises ou collectées auprès du Responsable de traitement ou à l'occasion de l'exécution du Contrat ;
- Ne traiter les données à caractère personnel que sur instruction documentée du Responsable du traitement, à moins qu'il ne soit tenu d'y procéder en vertu d'une législation nationale ou européenne auquel il est soumis. Dans ce cas, le Prestataire informe le Responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si la loi le lui interdit pour des motifs importants d'intérêt public. Des instructions peuvent également être données ultérieurement par le Responsable du traitement pendant toute la durée du traitement des données à caractère personnel. Ces instructions doivent toujours être documentées.
- Informer immédiatement le Responsable de traitement si, selon lui, une instruction constitue une violation du RGPD ou des dispositions nationales et/ou européennes en matière de protection des données ;
- Ne conserver les Données à caractère personnel traitées, sous une forme permettant l'identification des personnes, que le temps nécessaire à l'exécution des Prestations ;

4. Assistance au Responsable de traitement

a) Le Prestataire informe sans délai le Responsable du traitement de toute demande qu'il a reçue de la part de la personne concernée. Il ne donne pas lui-même suite à cette demande, à moins que le Responsable du traitement des données ne l'y ait autorisé.

b) Le Prestataire prête assistance au Responsable du traitement pour ce qui est de remplir l'obligation qui lui incombe de répondre aux demandes des personnes concernées d'exercer leurs droits, en tenant compte de la nature du traitement.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Dans l'exécution de ses obligations conformément aux points a) et b), le Prestataire se conforme aux instructions du Responsable du traitement.

c) Outre l'obligation incombant au Prestataire d'assister le Responsable du traitement énoncé au point b) de la présente clause, le Prestataire aide en outre le Responsable du traitement à garantir le respect des obligations suivantes, compte tenu de la nature du traitement et des informations dont dispose le Prestataire :

   1) l'obligation de procéder à une évaluation de l'incidence des opérations de traitement envisagées sur la protection des données à caractère personnel (« analyse d'impact relative à la protection des données ») lorsqu'un type de traitement est susceptible de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques dans les conditions définies aux articles 35 et 36 du RGPD;

   2) l'obligation de consulter l'autorité de contrôle compétente/les autorités de contrôle compétentes préalablement au traitement lorsqu'une analyse d'impact relative à la protection des données indique que le traitement présenterait un risque élevé si le Responsable du traitement ne prenait pas de mesures pour atténuer le risque ;

   3) l'obligation de veiller à ce que les données à caractère personnel soient exactes et à jour, en informant sans délai le Responsable du traitement si le Prestataire apprend que les données à caractère personnel qu'il traite sont inexactes ou sont devenues obsolètes ;

   4) les obligations prévues à l'article 32, 33, 36 à 38 du RGPD ;

d) Les parties définissent à l'annexe -Conditions de traitement des Données à caractère personnel les mesures techniques et organisationnelles appropriées par lesquelles le Prestataire est tenu de prêter assistance au responsable du traitement dans l'application de la présente clause, ainsi que la portée et l'étendue de l'assistance requise.

5. Limitation de la finalité

Le Prestataire traite les données à caractère personnel uniquement pour la ou les finalités spécifiques du traitement, telles que définies à l'annexe 3 - Conditions de traitement des Données à caractère personnel sauf instruction complémentaire du Responsable du traitement.

6. Durée du traitement

Le traitement par le Prestataire n'a lieu que pendant la durée précisée à l'annexe 3 - Conditions de traitement des Données à caractère personnel

7. Recours à des sous-traitants ultérieurs

Le Prestataire dispose de l'autorisation générale du Responsable de traitement pour ce qui est du recrutement de sous-traitants ultérieurs sur la base d'une liste convenue. Le sous-traitant informe spécifiquement par écrit le Responsable de traitement de tout

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

projet de modification de cette liste par l'ajout ou le remplacement de sous-traitants ultérieurs au moins 30 jours à l'avance, donnant ainsi au Responsable de traitement suffisamment de temps pour pouvoir s'opposer à ces changements avant le recrutement du ou des sous-traitants ultérieurs concernés.

Le Prestataire fournit au responsable du traitement les informations nécessaires pour lui permettre d'exercer son droit d'opposition.

a) Lorsque le Prestataire recrute un sous-traitant ultérieur pour mener des activités de traitement spécifiques (pour le compte du Responsable de traitement), il le fait au moyen d'un contrat qui impose au sous-traitant ultérieur, en substance, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles imposées au sous-traitant en vertu des présentes clauses.

b) Le Prestataire veille à ce que le sous-traitant ultérieur respecte les obligations auxquelles il est lui-même soumis en vertu des présentes clauses et de la réglementation applicable en matière de protection des données.

c) À la demande du Responsable du traitement, le Prestataire lui fournit une copie de ce contrat conclu avec le sous-traitant ultérieur et de toute modification qui y est apportée ultérieurement. Dans la mesure nécessaire à la protection des secrets d'affaires ou d'autres informations confidentielles, y compris les données à caractère personnel, le sous-traitant peut expurger le texte du contrat avant d'en diffuser une copie.

d) Le Prestataire demeure pleinement responsable, à l'égard du Responsable du traitement, de l'exécution des obligations du sous-traitant ultérieur conformément au contrat conclu avec le sous-traitant ultérieur. Le sous-traitant informe le Responsable du traitement de tout manquement du sous-traitant ultérieur à ses obligations contractuelles.

e) Le Prestataire convient avec le sous-traitant ultérieur d'une clause du tiers bénéficiaire selon laquelle — dans le cas où le sous-traitant a matériellement disparu, a cessé d'exister en droit ou est devenu insolvable — le Responsable de traitement a le droit de résilier le contrat conclu avec le sous-traitant ultérieur et de donner des instructions au sous-traitant ultérieur d'effacer ou de renvoyer les données à caractère personnel.

8. Documentation et conformité

Les parties doivent pouvoir démontrer la conformité avec les présentes clauses.

Le Prestataire traite de manière rapide et adéquate les demandes du Responsable du traitement concernant le traitement des données conformément aux présentes clauses.

Le Prestataire met à la disposition du Responsable du traitement toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations énoncées dans les présentes clauses et découlant directement du RGPD. À la demande du Responsable du traitement, le Prestataire permet également la réalisation d'audits des activités de traitement couvertes par les présentes clauses et y contribue, à intervalles raisonnables ou en présence d'indices de non-conformité. Lorsqu'il décide d'un examen ou d'un audit, le

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Responsable du traitement peut tenir compte des certifications pertinentes en possession du sous-traitant.

Le Responsable du traitement peut décider de procéder lui-même à l'audit ou de mandater un auditeur indépendant. Les audits peuvent également comprendre des inspections dans les locaux ou les installations physiques du Prestataire et sont, le cas échéant, effectués moyennant un préavis raisonnable.

Le Prestataire fera son affaire de la bonne tenue du registre des traitements de Données à caractère personnel en veillant à inscrire dans son registre le traitement qu'il met en œuvre pour le compte du Responsable de traitement.

Les parties mettent à la disposition de l'autorité de contrôle compétente/des autorités de contrôle compétentes, dès que celles-ci en font la demande, les informations énoncées dans la présente clause, y compris les résultats de tout audit.

9. Sécurité du traitement et confidentialité des données à caractère personnel

Le Prestataire met au moins en œuvre les mesures techniques et organisationnelles précisées à l'annexe 3 - *Conditions de traitement des Données à caractère personnel* pour assurer la sécurité des données à caractère personnel. Figure parmi ces mesures la protection des données contre toute violation de la sécurité entraînante, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel ou l'accès non autorisé à de telles données (violation de données à caractère personnel). Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, les parties tiennent dûment compte de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement, ainsi que des risques pour les personnes concernées.

Le Prestataire prendra toute mesure nécessaire pour préserver l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des Données à caractère personnel.

Le Prestataire s'engage en particulier à :

- Conserver et traiter les Données à caractère personnel de manière séparée de ses propres données ou des données d'autres clients ou fournisseurs ;
- Protéger les Données à caractère personnel contre une destruction fortuite ou illicite, une perte accidentelle, une altération, une divulgation ou un accès non autorisé ;
- N'accorder aux membres de son personnel l'accès aux données à caractère personnel faisant l'objet du traitement que dans la mesure strictement nécessaire à l'exécution, à la gestion et au suivi du contrat. Le Prestataire veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

- Conserver les traces des accès aux Données à caractère personnel et maintenir une piste d'audit des traitements de Données à caractère personnel.

Le Prestataire s'engage à mettre à disposition du Responsable de traitement le descriptif détaillé du dispositif technique et organisationnel mis en œuvre en application du présent article.

10. Données sensibles

Si le traitement porte sur des données à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que des données génétiques ou des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique, ou des données relatives aux condamnations pénales et aux infractions («données sensibles»), le Prestataire applique des limitations spécifiques et/ou des garanties supplémentaires.

11. Notification de violation de données à caractère personnel

En cas de violation de données à caractère personnel, le Prestataire coopère avec le Responsable du traitement et lui prête assistance aux fins de la mise en conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu des articles 33 et 34 du RGPD ou des articles 34 et 35 du RGPD, selon celui qui est applicable, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose le Prestataire.

Le Prestataire assistera La Poste, sans que cela puisse donner lieu à une facturation supplémentaire, afin de répondre aux éventuelles demandes des autorités concernant l'incident.

a) Violation de données en rapport avec des données traitées par le Responsable du traitement

En cas de violation de données à caractère personnel en rapport avec des données traitées par le Responsable du traitement, le Prestataire prête assistance au Responsable du traitement :

a) aux fins de la notification de la violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle compétente/aux autorités de contrôle compétentes, dans les meilleurs délais après que le Responsable du traitement en a eu connaissance, le cas échéant (sauf si la violation de données à caractère personnel est peu susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes physiques) ;

b) aux fins de l'obtention des informations suivantes qui, conformément aux articles 33, paragraphe 3 et 34, paragraphe 3, du RGPD, doivent figurer dans la notification du responsable du traitement, et inclure, au moins :

1. la nature des données à caractère personnel, y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

2. les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
3. les mesures prises ou les mesures que le Responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

   Lorsque, et dans la mesure où, il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, la notification initiale contient les informations disponibles à ce moment-là et, à mesure qu'elles deviennent disponibles, des informations supplémentaires sont communiquées par la suite dans les meilleurs délais ;

c) aux fins de la satisfaction, conformément aux articles 34 et 35 du RGPD, l'obligation de communiquer dans les meilleurs délais la violation de données à caractère personnel à la personne concernée, lorsque la violation de données à caractère personnel est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.

b) Violation de données en rapport avec des données traitées par le prestataire

En cas de violation de données à caractère personnel en rapport avec des données traitées par le Prestataire, celui-ci en informe le Responsable du traitement dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance. Cette notification contient au moins :

a) une description de la nature de la violation constatée (y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et d'enregistrements de données à caractère personnel concernés) ;

b) les coordonnées d'un point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues au sujet de la violation de données à caractère personnel ;

c) ses conséquences probables et les mesures prises ou les mesures qu'il est proposé de prendre pour remédier à la violation, y compris pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Lorsque, et dans la mesure où, il n'est pas possible de fournir toutes les informations en même temps, la notification initiale contient les informations disponibles à ce moment-là et, à mesure qu'elles deviennent disponibles, des informations supplémentaires sont communiquées par la suite dans les meilleurs délais.

12. Communication à des tiers

Les Données à caractère personnel traitées en exécution du Contrat ne pourront faire l'objet d'aucune divulgation à des tiers en dehors des cas prévus dans le Contrat ou de ceux prévus par une disposition légale et/ou réglementaire.

Le Prestataire mettra en place des procédures assurant que les tiers qu'il autorise à accéder aux Données à caractère personnel, y compris ses éventuels sous-traitants (sous

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

réserve de leur acceptation expresse et préalable par La Poste), respectent et préservent la confidentialité et la sécurité des Données à caractère personnel.

A cet effet, le Prestataire s'engage à mettre à la charge de son (ou ses) prestataire(s) sous-traitant(s) les mêmes obligations que celles fixées aux présentes pour que soient respectées la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données à caractère personnel, et pour que lesdites Données à caractère personnel ne puissent être ni cédées ou louées à un tiers à titre gratuit ou non, ni utilisées à d'autres fins que celles définies au présent Contrat et se porte-fort du respect par ledit ou lesdits prestataires sous-traitants de leurs obligations.

Le Prestataire devra informer La Poste de toute demande d'accès ou de communication émanant d'un tiers se prévalant d'une autorisation découlant de l'application de dispositions légales ou réglementaires. Avant tout accès ou communication, le Prestataire devra avoir procédé aux vérifications nécessaires quant au bienfondé de la demande de communication, notamment auprès du Responsable de traitement.

13. Transfert de données à caractère personnel en dehors de l'union européenne

Tout transfert de données vers un pays tiers situé en dehors de l'Union Européenne par le Prestataire n'est effectué que sur la base d'instructions documentées du Responsable du traitement.

Le Prestataire qui réalise tout ou partie du traitement de Données à caractère personnel, y compris l'hébergement, la sauvegarde et/ou la consultation, en dehors du territoire d'un pays membre de l'Union européenne (UE), de l'Espace Economique Européen (EEE) ou en dehors d'un pays reconnu comme adéquat par l'Union Européenne, s'engage à : procéder à la réalisation de l'évaluation d'impact de la législation et des pratiques locales du pays importateur en s'appuyant sur des sources d'information pertinentes, publiquement accessibles, vérifiables, fiables et objectives, en rapport avec les spécificités du transfert.

Il est expressément convenu entre les parties que le Prestataire pourra également s'appuyer sur des sources d'information supplémentaires telles que ses expériences pratiques mais également celles des autres acteurs opérant sur le même secteur d'activité ou ayant effectué des transferts similaires.

Le Prestataire documente l'évaluation d'impact de la législation et/ou des pratiques locales du pays importateur. A cette fin, le Prestataire s'engage à informer le Responsable de traitement de toute évolution de la législation et/ou les pratiques locales ayant une incidence sur le niveau de protection des données reçues dans le pays tiers.

14. Conservation des données à caractère personnel

Au terme du Contrat, le Prestataire s'engage à restituer ou à détruire, selon les instructions et dans les délais indiqués par La Poste, l'ensemble des Données à caractère personnel traitées pour le compte du Responsable de traitement de manière automatisée ou manuelle. Le Prestataire devra, également, restituer toutes les Données à caractère personnel, dossiers ou fichiers manuels détenus. Dans le cas d'une destruction des

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Données à caractère personnel, celle-ci sera attestée par la rédaction d'un procès-verbal de destruction.

Le Responsable de traitement se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect de ces obligations.

15. Audit

Le Responsable de traitement, s'il le souhaite, pourra réaliser un audit, tant au cours de l'exécution du Contrat qu'à son issue, directement ou par l'intermédiaire de tout auditeur externe indépendant, non concurrent direct du Prestataire, des activités de traitement couvertes par les présentes clauses afin de s'assurer du respect des obligations du Prestataire, mais également afin de répondre à toute demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

Le Responsable de traitement communiquera au Prestataire préalablement, et au moins dans les dix (10) jours ouvrés précédents toute demande d'opération d'audit, la date de l'audit ainsi que le nom et les références des personnes en charge de l'audit. L'audit peut également comprendre des inspections dans les locaux ou les installations physiques du sous-traitant. Le Prestataire ne pourra refuser sans motif légitime les personnes désignées pour réaliser l'audit. En cas de refus, les Parties se rencontreront afin de s'accorder sur la désignation de l'auditeur. Tout différend sera porté devant les juridictions compétentes.

Le Prestataire collaborera de bonne foi avec l'auditeur et lui communiquera toutes informations, documents ou explications nécessaires à la réalisation de l'audit et lui permettra d'accéder à tous sites, installations informatiques, outils et moyens du Prestataire utilisés pour rendre les prestations.

Au cas où l'audit ferait apparaître des manquements aux obligations du Prestataire ce dernier s'engage expressément à mettre en œuvre à ses frais toutes les mesures correctives nécessaires dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification des manquements au Prestataire et à en justifier par écrit auprès de La Poste.

Le présent article survivra à la résiliation ou à l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit.

16. Interprétation et hiérarchie des clauses

a) Interprétation

Lorsque des termes définis respectivement dans le RGPD figurent dans les clauses, ils s'entendent comme dans le règlement en question.

Les présentes clauses doivent être lues et interprétées à la lumière des dispositions du RGPD.

Les présentes clauses ne doivent pas être interprétées d'une manière contraire aux droits et obligations prévus par le RGPD ou d'une manière qui porte atteinte aux libertés ou droits fondamentaux des personnes concernées.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

b) Hiérarchie

En cas de contradiction entre les présentes clauses et les dispositions des accords connexes qui existent entre les parties au moment où les présentes clauses sont convenues ou qui sont conclus ultérieurement, les présentes clauses prévaudront.

17. Non-respect des clauses et résiliation

En cas de manquement du Prestataire aux obligations qui lui incombent en vertu des présentes clauses, le Responsable du traitement peut donner instruction au Prestataire de suspendre le traitement des données à caractère personnel jusqu'à ce que ce dernier se soit conformé aux présentes clauses. Le Prestataire informe rapidement le Responsable du traitement s'il n'est pas en mesure de se conformer aux présentes clauses, pour quelque raison que ce soit.

Ainsi, le Responsable du traitement pourra résilier le contrat dans la mesure où il concerne le traitement de données à caractère personnel en vertu des présentes clauses lorsque :

- le traitement de données à caractère personnel par le Prestataire a été suspendu par le Responsable du traitement et que le respect des présentes clauses n'est pas rétabli par le Prestataire dans un délai raisonnable et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la suspension

- le Prestataire est en violation grave ou persistante des présentes clauses ou des obligations qui lui incombent en vertu du RGPD.

De même, le Prestataire sera en droit de résilier le contrat dans la mesure où il concerne le traitement de données à caractère personnel en vertu des présentes clauses lorsque, après avoir informé le Responsable du traitement que ses instructions enfreignent les exigences, le Responsable du traitement insiste pour que ses instructions soient suivies.

À la suite de la résiliation du contrat, le Prestataire supprime, selon le choix du Responsable du traitement, toutes les données à caractère personnel traitées pour le compte du Responsable du traitement et certifie auprès de celui-ci qu'il a procédé à cette suppression, ou renvoie toutes les données à caractère personnel au Responsable du traitement et détruit les copies existantes. Le Prestataire continue de veiller à la conformité aux présentes clauses jusqu'à la suppression ou à la restitution des données.

Article 13 – Lutte contre la corruption – sanctions internationales

1. Définition

Manquements à la Probité : désigne les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou tout autre manquement à la probité dans les pays dans lesquels le Bénéficiaire exerce ses activités.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

2. Lutte contre la corruption

a) Respect de la réglementation

Le Bénéficiaire s'engage, pendant toute la durée d'exécution du Contrat, à respecter l'ensemble des lois, réglementations et normes internationales afférents aux Manquements à la Probité et à prendre connaissance du Code Ethique et Anti-Corruption du Groupe La Poste.

b) Mise en place d'un dispositif interne de prévention des Manquements à la Probité et obligation d'information

Le Bénéficiaire reconnait avoir mis en œuvre au sein de son entreprise, ou, le cas échéant, s'engage à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais suivant la signature du Contrat, un dispositif (composé de règles, systèmes, procédures et contrôles appropriés) visant à prévenir les Manquements à la Probité.

Le Bénéficiaire s'engage à maintenir ce dispositif sans suspension pendant toute la durée d'exécution du Contrat et à apporter, à première demande, les preuves de la mise en place effective du dispositif.

Le Bénéficiaire s'engage, pendant toute la durée d'exécution du Contrat, à faire preuve d'une parfaite transparence en informant immédiatement EDE par écrit en cas de survenance d'un Manquement à la probité (commission avérée ou soupçonnée, condamnation ou ouverture d'une enquête), que ce Manquement concerne le Bénéficiaire directement ou l'une des personnes qui lui est associé (notamment dirigeant ou représentant, associé, salarié, sociétaire, prestataire, sous-traitant).

c) Audit

A tout moment pendant la durée d'exécution du Contrat, EDE pourra procéder ou faire procéder à des contrôles du respect des obligations à la charge du Bénéficiaire au titre du présent article.

Dans le cas où EDE décide de faire procéder à l'audit par un tiers, elle désignera une entreprise indépendante soumise à une obligation de confidentialité, qui en aucun cas ne pourra être un concurrent direct du Bénéficiaire.

EDE informera le Bénéficiaire de son intention d'effectuer un audit 5 (cinq) jours calendaires avant la date prévue pour sa réalisation.

Le Bénéficiaire s'engage à assurer le libre accès à ses locaux à l'auditeur désigné, pendant les horaires d'ouverture de ceux-ci. Il s'engage à collaborer de bonne foi avec l'auditeur et notamment à lui communiquer tous les documents et informations nécessaires ou utiles à la réalisation de l'audit.

A cet effet, le Bénéficiaire s'engage à mettre à disposition de l'auditeur les archives relatives à ses activités durant l'exécution du Contrat, y compris les documents comptables sous une forme exploitable par l'auditeur.

L'audit donnera lieu à l'établissement d'un rapport, dont EDE communiquera une copie au Bénéficiaire.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Si le rapport d'audit révèle des manquements du Bénéficiaire à ses obligations, EDE pourra, conformément à l'article « Résiliation », prononcer la résiliation immédiate de plein droit du Contrat.

Le coût de l'audit sera supporté par EDE, sauf s'il révèle un manquement du Bénéficiaire à ses obligations. Dans cette hypothèse, le Bénéficiaire remboursera à EDE les frais d'audit, sur présentation de la facture et des justificatifs correspondants.

d) Résiliation

En cas de manquement spécifique aux engagements de probité pesant sur le Bénéficiaire au titre du présent article, EDE sera en droit de prononcer la résiliation immédiate et de plein droit du Contrat aux torts exclusifs du Bénéficiaire, sans qu'il soit besoin d'accomplir de formalité judiciaire ou autre.

3. Sanctions internationales

Le Bénéficiaire reconnaît et garantit que lui, ses éventuelles filiales, le cas échéant sa maison mère et/ou ses sous-traitants respectent les réglementations nationales et internationales relatives aux mesures de restriction, gel des avoirs ou embargo et à la lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, imposées notamment par les régimes internationaux de sanctions applicables à leurs activités, et n'entreprendront sciemment aucune action susceptible de les enfreindre pendant toute la durée du présent Contrat.

Le Bénéficiaire s'engage à notifier dans les meilleurs délais à EDE tout soupçon ou connaissance qu'il pourrait avoir sur le fait que lui, l'une de ses filiales, serait en violation des réglementations susmentionnées telles que visées ci-avant.

Le Bénéficiaire s'engage par ailleurs lors d'une opération de vente, fourniture, transfert ou exportation vers un pays tiers (hors Union Européenne et les pays mentionnés à l'annexe VIII du règlement (UE) 833/2014) à interdire la réexportation vers la Russie et la réexportation en vue d'une utilisation vers la Russie des biens ni les marchandises et technologies sensibles visées par l'annexe XI, XX et XXXV du règlement (UE) N°833/2014, ni les articles précisés à l'annexe I du règlement (UE) n° 258/2012.

Le non-respect des dispositions du présent article pourra entrainer la résiliation immédiate de plein droit du Contrat.

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

SIGNATURE

Fait à Paris, le 9 avril 2025

Pour Economie d'Energie	Pour le bénéficiaire
Nom du signattaire:	
Prénom du signataire :	Nom du signataire :
	Prénom du signataire :
Fonction du Signataire : Directeur général adjoint	Fonction du Signataire : Maire
Signature :	Signature :
Cachet :	Cachet :

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

Liste des annexes :

Annexe 1 : Liste des opérations

Annexe 2 : Montants de primes par types d'opérations

Annexe 3 : Protection des données personnelles

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

ANNEXE 1 : Liste des opérations

Référence	Intitulé de la fiche
BAT-TH-158	Pompe à chaleur réversible de type air / air
BAT-TH-155	Isolation de points singuliers d'un réseau
BAT-TH-145	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante (France métropolitaine)
BAT-TH-140	Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau
BAT-TH-127	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur
BAT-TH-126	Ventilation mécanique double flux avec échangeur à débit d'air constant ou modulé
BAT-TH-125	Ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulé
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire
BAT-TH-113	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau
BAT-TH-112	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone
BAT-TH-111	Chauffe-eau solaire collectif (France métropolitaine)
BAT-TH-108	Système de régulation par programmation d'intermittence
BAT-TH-104	Robinet thermostatique
BAT-TH-103	Plancher chauffant hydraulique à basse température
BAT-SE-105	Abaissement de la température de retour vers un réseau de chaleur
BAT-SE-104	Contrat de Performance Energétique Services (CPE Services) Chauffage
BAT-SE-103	Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude
BAT-EN-107	Isolation des toitures-terrasses
BAT-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher
BAT-EN-102	Isolation des murs
BAT-EN-101	Isolation de combles ou de toitures
BAT-TH-105	Radiateur basse température pour un chauffage central
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

ANNEXE 2 : Montants de primes par types d'opérations

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE
BAT-SE-103 : Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude	H1	0,72	€ /m² surface chauffée
	H2	0,60	€ /m² surface chauffée
	H3	0,40	€ /m² surface chauffée

	Durée de garantie (année pleine)	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Paramètre
BAT-SE-104 : Contrat de Performance Energétique Services (CPE Services) Chauffage	2	H1	0,14	€ /m² surface chauffée	Facteur correctif "F" lié au périmètre du contrat
		H2	0,11	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,08	€ /m² surface chauffée	
	3	H1	0,20	€ /m² surface chauffée	
		H2	0,17	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,11	€ /m² surface chauffée	
	4	H1	0,26	€ /m² surface chauffée	
		H2	0,22	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,14	€ /m² surface chauffée	
	5	H1	0,32	€ /m² surface chauffée	
		H2	0,26	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,18	€ /m² surface chauffée	
	6	H1	0,38	€ /m² surface chauffée	
		H2	0,31	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,21	€ /m² surface chauffée	
	7	H1	0,44	€ /m² surface chauffée	
		H2	0,36	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,24	€ /m² surface chauffée	
	8	H1	0,49	€ /m² surface chauffée	
		H2	0,40	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,27	€ /m² surface chauffée	
	9	H1	0,54	€ /m² surface chauffée	
		H2	0,44	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,29	€ /m² surface chauffée	
	10 ou plus	H1	0,59	€ /m² surface chauffée	
		H2	0,49	€ /m² surface chauffée	
		H3	0,32	€ /m² surface chauffée	

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Secteur d'activité
BAT-EN-101 : Isolation de combles ou de toitures **Devis signés à partir du 1er septembre 2020**	H1	9,36	€ /m²	Bureaux, Enseignement, Commerces
	H2	7,56	€ /m²	
	H3	5,04	€ /m²	
	H1	10,92	€ /m²	Hotellerie/Restauration
	H2	8,82	€ /m²	
	H3	5,88	€ /m²	
	H1	18,72	€ /m²	Santé
	H2	15,12	€ /m²	
	H3	10,08	€ /m²	
	H1	9,36	€ /m²	Autres secteurs
	H2	7,56	€ /m²	
	H3	5,04	€ /m²	

BAT-EN-102 : Isolation des murs **Devis signés à partir du 1er avril 2018**	H1	10,80	17,28	€ /m²	Bureaux, Enseignement, Commerces
	H2	9,00	14,04	€ /m²	
	H3	5,76	9,36	€ /m²	
	H1	12,60	20,16	€ /m²	Hotellerie/Restauration
	H2	10,50	16,38	€ /m²	
	H3	6,72	10,92	€ /m²	
	H1	23,40	37,44	€ /m²	Santé
	H2	19,50	30,42	€ /m²	
	H3	12,48	20,28	€ /m²	
	H1	10,80	17,28	€ /m²	Autres secteurs
	H2	9,00	14,04	€ /m²	
	H3	5,76	9,36	€ /m²	

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Secteur d'activité
BAT-EN-103 : Isolation d'un plancher **Devis signés à partir du 1er septembre 2020**	H1	18,72	€ /m²	Bureaux, Enseignement, Commerces
	H2	15,12	€ /m²	
	H3	10,08	€ /m²	
	H1	21,84	€ /m²	Hotellerie/Restauration
	H2	17,64	€ /m²	
	H3	11,76	€ /m²	
	H1	37,44	€ /m²	Santé
	H2	30,24	€ /m²	
	H3	20,16	€ /m²	
	H1	18,72	€ /m²	Autres secteurs
	H2	15,12	€ /m²	
	H3	10,08	€ /m²	

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

BAT-EN-104 : Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant **Devis signés à partir du 1er avril 2018**	H1	12,60	19,80	€ /m²	Bureaux, Enseignement, Commerces
	H2	10,08	16,20	€ /m²	
	H3	6,84	10,80	€ /m²	
	H1	14,70	23,10	€ /m²	Hotellerie/Restauration
	H2	11,76	18,90	€ /m²	
	H3	7,98	12,60	€ /m²	
	H1	27,30	42,90	€ /m²	Santé
	H2	21,84	35,10	€ /m²	
	H3	14,82	23,40	€ /m²	
	H1	12,60	19,80	€ /m²	Autres secteurs
	H2	10,08	16,20	€ /m²	
	H3	6,84	10,80	€ /m²	

BAT-EN-107 : Isolation des toitures terrasses **Devis signés à partir du 1er avril 2018**	H1	6,48	10,08	€ /m²	Bureaux, Enseignement, Commerces
	H2	5,40	8,28	€ /m²	
	H3	3,60	5,40	€ /m²	
	H1	7,56	11,76	€ /m²	Hotellerie/Restauration
	H2	6,30	9,66	€ /m²	
	H3	4,20	6,30	€ /m²	
	H1	14,04	21,84	€ /m²	Santé
	H2	11,70	17,94	€ /m²	
	H3	7,80	11,70	€ /m²	
	H1	6,48	10,08	€ /m²	Autres secteurs
	H2	5,40	8,28	€ /m²	
	H3	3,60	5,40	€ /m²	

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Secteur d'activité
BAT-TH-104 : Robinet thermostatique **Devis signés à partir du 1er avril 2020**	H1	0,72	€ /m² chauffée	Bureaux
	H2	0,58	€ /m² chauffée	
	H3	0,39	€ /m² chauffée	
	H1	0,48	€ /m² chauffée	Enseignement
	H2	0,39	€ /m² chauffée	
	H3	0,26	€ /m² chauffée	
	H1	0,60	€ /m² chauffée	Santé
	H2	0,49	€ /m² chauffée	

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

	H3	0,32	€ /m² chauffée	
	H1	0,54	€ /m² chauffée	Commerces
	H2	0,44	€ /m² chauffée	
	H3	0,29	€ /m² chauffée	
	H1	0,78	€ /m² chauffée	Hôtellerie, Restauration
	H2	0,63	€ /m² chauffée	
	H3	0,42	€ /m² chauffée	
	H1	0,48	€ /m² chauffée	Autres secteurs
	H2	0,39	€ /m² chauffée	
	H3	0,26	€ /m² chauffée	

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Secteur d'activité
BAT-TH-105 : Radiateur basse température pour un chauffage central **Devis signés à partir du 1er avril 2020**	H1	0,40	€ /m² chauffée	Bureaux
	H2	0,33	€ /m² chauffée	
	H3	0,22	€ /m² chauffée	
	H1	0,27	€ /m² chauffée	Enseignement
	H2	0,22	€ /m² chauffée	
	H3	0,15	€ /m² chauffée	
	H1	0,30	€ /m² chauffée	Commerces
	H2	0,25	€ /m² chauffée	
	H3	0,17	€ /m² chauffée	
	H1	0,44	€ /m² chauffée	Hôtellerie, restauration
	H2	0,36	€ /m² chauffée	
	H3	0,24	€ /m² chauffée	
	H1	0,34	€ /m² chauffée	Santé
	H2	0,28	€ /m² chauffée	
	H3	0,19	€ /m² chauffée	
	H1	0,27	€ /m² chauffée	Autres secteurs
	H2	0,22	€ /m² chauffée	
	H3	0,15	€ /m² chauffée	

		énergie de chauffage après travaux			
	Zone climatique	combustible	électricité	Unité de la prime CEE	Secteur d'activité
BAT-TH-108 : Système de régulation par programmation	H1	0,44	0,24	€ /m² chauffée	Bureaux
	H2	0,36	0,20	€ /m² chauffée	
	H3	0,24	0,13	€ /m² chauffée	
	H1	0,28	0,16	€ /m² chauffée	Enseignement
	H2	0,23	0,13	€ /m² chauffée	
	H3	0,15	0,09	€ /m² chauffée	

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

d'intermittence	H1	0,11	0,18	€ /m² chauffée	Commerces
	H2	0,09	0,15	€ /m² chauffée	
	H3	0,06	0,10	€ /m² chauffée	
	H1	0,51	0,19	€ /m² chauffée	Hôtellerie, Restauration
	H2	0,42	0,16	€ /m² chauffée	
	H3	0,28	0,10	€ /m² chauffée	
	H1	0,36	0,20	€ /m² chauffée	Santé
	H2	0,29	0,17	€ /m² chauffée	
	H3	0,19	0,11	€ /m² chauffée	
	H1	0,28	0,16	€ /m² chauffée	Autres secteurs
	H2	0,23	0,13	€ /m² chauffée	
	H3	0,15	0,09	€ /m² chauffée	

	Zone climatique	Montant unitaire	Paramètre 1	Paramètre 2
BAT-TH-111 : Chauffe-eau solaire collectif (France métropolitaine)	H1, H2 ou H3	0,001176	le besoin annuel en eau chaude sanitaire à produire par l'énergie solaire exprimé en kWh par an	le taux de couverture du chauffe-eau solaire collectif (exprimé en %)

	Zone climatique	Montant unitaire	Applications	Unité de la prime CEE
BAT-TH-112 : Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	H1, H2 ou H3	57,6	Chauffage, Pompage	€ /kW
		68,4	Ventilation, renouvellement d'air	€ /kW
		23,4	Réfrigération	€ /kW
		5,94	Climatisation	€ /kW
		5,94	Autres applications	€ /kW

	Zone climatique	Puissance thermique nominale PAC	Efficacité énergétique saisonnière/Coeff de performance	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Secteur
BAT-TH-113 : Pompe	H1	≤ 400 kW	111% ≤ Etas < 126%	1,64	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie, restauration
	H2			1,34	€ /m² de surface chauffée	

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

à chaleur de type air/eau ou eau/eau **Devis signés à partir du 01-01-2019**	H3			0,88	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,57	€ /m² de surface chauffée	Santé
	H2			2,11	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,39	€ /m² de surface chauffée	
	H1			1,87	€ /m² de surface chauffée	Enseignement
	H2			1,54	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,01	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,81	€ /m² de surface chauffée	Bureaux
	H2			2,30	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,51	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,11	€ /m² de surface chauffée	Commerces
	H2			1,73	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,13	€ /m² de surface chauffée	
	H1			1,64	€ /m² de surface chauffée	Autres
	H2			1,34	€ /m² de surface chauffée	
	H3			0,88	€ /m² de surface chauffée	
	H1		126% ≤ Etas	1,97	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie, restauration
	H2			1,64	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,09	€ /m² de surface chauffée	
	H1			3,10	€ /m² de surface chauffée	Santé
	H2			2,57	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,72	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,26	€ /m² de surface chauffée	Enseignement
	H2			1,87	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,25	€ /m² de surface chauffée	

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

	H1			3,38	€ /m² de surface chauffée	Bureaux
	H2			2,81	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,87	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,54	€ /m² de surface chauffée	Commerces
	H2			2,11	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,40	€ /m² de surface chauffée	
	H1			1,97	€ /m² de surface chauffée	Autres
	H2			1,64	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,09	€ /m² de surface chauffée	
	H1	> 400 kW	3,4 ≤ COP < 4	1,60	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie, restauration
	H2			1,30	€ /m² de surface chauffée	
	H3			0,88	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,51	€ /m² de surface chauffée	Santé
	H2			2,05	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,39	€ /m² de surface chauffée	
	H1			1,82	€ /m² de surface chauffée	Enseignement
	H2			1,49	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,01	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,74	€ /m² de surface chauffée	Bureaux
	H2			2,23	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,51	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,05	€ /m² de surface chauffée	Commerces
	H2			1,67	€ /m² de surface chauffée	

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

	H3			1,13	€ /m² de surface chauffée	
	H1			1,60	€ /m² de surface chauffée	Autres
	H2			1,30	€ /m² de surface chauffée	
	H3			0,88	€ /m² de surface chauffée	
	H1		4 ≤ COP	2,10	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie, restauration
	H2			1,72	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,13	€ /m² de surface chauffée	
	H1			3,30	€ /m² de surface chauffée	Santé
	H2			2,71	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,78	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,40	€ /m² de surface chauffée	Enseignement
	H2			1,97	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,30	€ /m² de surface chauffée	
	H1			3,60	€ /m² de surface chauffée	Bureaux
	H2			2,95	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,94	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,70	€ /m² de surface chauffée	Commerces
	H2			2,21	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,46	€ /m² de surface chauffée	
	H1			2,10	€ /m² de surface chauffée	Autres
	H2			1,72	€ /m² de surface chauffée	
	H3			1,13	€ /m² de surface chauffée	

Classe	Usage	Application	Zone climatique	électricité	Unité de la prime CEE

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

BAT-TH-116 : Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire Devis signés à partir du 01/11/2021	Classe A	Chauffage	Bureaux	H1	2,64	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	2,16	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	1,44	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	1,32	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	1,08	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,72	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	3,70	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	3,02	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	2,02	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	2,77	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	2,27	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	1,51	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	1,32	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	1,08	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,72	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	1,32	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	1,08	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,72	€ /m² de surface gérée par le système
		Refroidissement Climatisation	Bureaux	H1	1,72	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	1,40	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,94	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	0,47	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,38	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,26	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	1,06	€ /m² de surface gérée par le système

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

				H2	0,86	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,58	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	0,47	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,38	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,26	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,47	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,38	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,26	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,47	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,38	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,26	€ /m² de surface gérée par le système
		ECS	Bureaux	H1	0,11	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,09	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,06	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	0,59	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,48	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,32	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	0,21	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,17	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,12	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	0,22	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,18	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,12	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,63	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,51	€ /m² de surface gérée par le système

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

				H3	0,34	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,11	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,09	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,06	€ /m² de surface gérée par le système
		Eclairage	Bureaux	H1	1,25	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	1,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,68	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	0,32	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,26	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,18	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	0,15	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,12	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,08	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	0,49	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,40	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,27	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,08	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,06	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,08	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,06	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
		Auxiliaire	Bureaux	H1	0,13	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,10	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,07	€ /m² de surface gérée par le système

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

			Enseignement	H1	0,05	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	0,05	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	0,05	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,18	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,15	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,10	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,05	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
	Classe B	Chauffage	Bureaux	H1	1,98	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	1,62	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	1,08	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	0,79	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,65	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,43	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	1,98	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	1,62	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	1,08	€ /m² de surface gérée par le système
				H1	1,52	€ /m² de surface gérée par le système

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

			Hôtellerie - Restauration	H2	1,24	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,83	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,92	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,76	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,50	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,79	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,65	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,43	€ /m² de surface gérée par le système
		Refroidissement Climatisation	Bureaux	H1	0,86	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,70	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,47	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	0,23	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,19	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,13	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	0,44	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,36	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,24	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	0,23	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,19	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,13	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,23	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,19	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,13	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,23	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,19	€ /m² de surface gérée par le système

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

				H3	0,13	€ /m² de surface gérée par le système
		ECS	Bureaux	H1	0,05	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	0,30	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,24	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,16	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	0,02	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,02	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,01	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	0,11	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,09	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,06	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,32	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,26	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,17	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,02	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,02	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,01	€ /m² de surface gérée par le système
		Eclairage	Bureaux	H1	0,66	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,54	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,36	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	0,16	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,13	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,09	€ /m² de surface gérée par le système

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

			Commerces	H1	0,15	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,12	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,08	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	0,26	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,22	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,14	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,08	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,06	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,08	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,06	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
		Auxiliaire	Bureaux	H1	0,07	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,05	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,04	€ /m² de surface gérée par le système
			Enseignement	H1	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,02	€ /m² de surface gérée par le système
			Commerces	H1	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,02	€ /m² de surface gérée par le système
			Hôtellerie - Restauration	H1	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,02	€ /m² de surface gérée par le système
			Santé	H1	0,12	€ /m² de surface gérée par le système

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

				H2	0,10	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,06	€ /m² de surface gérée par le système
			Autres secteurs	H1	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H2	0,03	€ /m² de surface gérée par le système
				H3	0,02	€ /m² de surface gérée par le système

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE
BAT-TH-146 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage d'eau chaude sanitaire **Devis signés à partir du 1er avril 2018**	H1	25,80	€ /m linéraire
	H2	24,00	€ /m linéraire
	H3	21,60	€ /m linéraire

	Zone climatique	Mode de fonctionnement	Secteur	Montant unitaire	Unité de la prime CEE
BAT-TH-125 : Ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulé **Devis signés à partir du 1er avril 2020**	H1	ventilation mécanique simple flux modulée proportionnelle	Bureaux	2,22	€ /m² de surface ventilée
	H2			1,81	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,21	€ /m² de surface ventilée
	H1		Enseignement	4,62	€ /m² de surface ventilée
	H2			3,78	€ /m² de surface ventilée
	H3			2,52	€ /m² de surface ventilée
	H1		Restauration	2,73	€ /m² de surface ventilée
	H2			2,23	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,49	€ /m² de surface ventilée
	H1		Autres locaux	2,49	€ /m² de surface ventilée
	H2			2,04	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,36	€ /m² de surface ventilée
	H1	ventilation mécanique simple flux modulée à détection de présence	Bureaux	1,66	€ /m² de surface ventilée
	H2			1,34	€ /m² de surface ventilée
	H3			0,91	€ /m² de surface ventilée
	H1		Enseignement	4,14	€ /m² de surface ventilée
	H2			3,36	€ /m² de surface ventilée
	H3			2,28	€ /m² de surface ventilée

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

	H1		Restauration	1,86	€ /m² de surface ventilée
	H2			1,51	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,03	€ /m² de surface ventilée
	H1		Autres locaux	2,11	€ /m² de surface ventilée
	H2			1,71	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,16	€ /m² de surface ventilée
	H1	ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant	Bureaux	0,96	€ /m² de surface ventilée
	H2			0,79	€ /m² de surface ventilée
	H3			0,53	€ /m² de surface ventilée
	H1		Enseignement	2,40	€ /m² de surface ventilée
	H2			1,98	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,32	€ /m² de surface ventilée
	H1		Restauration	1,27	€ /m² de surface ventilée
	H2			1,05	€ /m² de surface ventilée
	H3			0,70	€ /m² de surface ventilée
	H1		Autres locaux	1,39	€ /m² de surface ventilée
	H2			1,15	€ /m² de surface ventilée
	H3			0,77	€ /m² de surface ventilée

	Zone climatique	Mode de fonctionnement	Secteur	Montant unitaire	Unité de la prime CEE
BAT-TH-126 : Ventilation mécanique double flux avec échangeur à débit d'air constant ou modulé **Devis signés à partir du 1er avril 2020**	H1	ventilation mécanique double flux modulée proportionnelle	Bureaux	3,18	€ /m² de surface ventilée
	H2			2,64	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,78	€ /m² de surface ventilée
	H1		Enseignement	6,00	€ /m² de surface ventilée
	H2			4,98	€ /m² de surface ventilée
	H3			3,36	€ /m² de surface ventilée
	H1		Restauration	4,08	€ /m² de surface ventilée
	H2			3,39	€ /m² de surface ventilée
	H3			2,28	€ /m² de surface ventilée
	H1		Autres locaux	4,26	€ /m² de surface ventilée
	H2			3,54	€ /m² de surface ventilée
	H3			2,39	€ /m² de surface ventilée
	H1		Etablissement sportif	1,32	€ /m² de surface ventilée
	H2			1,10	€ /m² de surface ventilée
	H3			0,74	€ /m² de surface ventilée
	H1		Salle d'un volume supérieur à 250 m³	11,28	€ /m² de surface ventilée
	H2			9,36	€ /m² de surface ventilée
	H3			6,32	€ /m² de surface ventilée

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

	H1	ventilation mécanique double flux modulée à détection de présence	Bureaux	2,97	€ /m² de surface ventilée
	H2			2,45	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,62	€ /m² de surface ventilée
	H1		Enseignement	5,82	€ /m² de surface ventilée
	H2			4,80	€ /m² de surface ventilée
	H3			3,18	€ /m² de surface ventilée
	H1		Restauration	3,67	€ /m² de surface ventilée
	H2			3,02	€ /m² de surface ventilée
	H3			2,00	€ /m² de surface ventilée
	H1		Etablissement sportif	0,99	€ /m² de surface ventilée
	H2			0,82	€ /m² de surface ventilée
	H3			0,54	€ /m² de surface ventilée
	H1		Autres locaux	4,13	€ /m² de surface ventilée
	H2			3,41	€ /m² de surface ventilée
	H3			2,26	€ /m² de surface ventilée
	H1	ventilation mécanique double flux à débit d'air constant	Bureaux	2,45	€ /m² de surface ventilée
	H2			2,02	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,32	€ /m² de surface ventilée
	H1		Enseignement	5,10	€ /m² de surface ventilée
	H2			4,20	€ /m² de surface ventilée
	H3			2,76	€ /m² de surface ventilée
	H1		Restauration	3,11	€ /m² de surface ventilée
	H2			2,56	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,68	€ /m² de surface ventilée
	H1		Autres locaux	3,62	€ /m² de surface ventilée
	H2			2,98	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,96	€ /m² de surface ventilée
	H1		Etablissement sportif	2,65	€ /m² de surface ventilée
	H2			2,18	€ /m² de surface ventilée
	H3			1,44	€ /m² de surface ventilée
	H1		Salle d'un volume supérieur à 250 m³	7,34	€ /m² de surface ventilée
	H2			6,05	€ /m² de surface ventilée
	H3			3,97	€ /m² de surface ventilée

	Surface	Montant fixe	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Prime	Commentaire
BAT-TH-127 : Raccordement d'un	≤ 7 500	66000	0	€	= montant fixe + montant total	Le montant total correspond au montant
		18000	6,42	€ / m²		

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur CDP Chauffage bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires	> 7 500						unitaire multiplié par la surface totale

	Type de PAC	Zone climatique	Mode de fonctionnement	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Application	Paramètres
BAT-TH-140 : Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau Devis signé à partir du 1er janvier 2019	**P≤400 avec 111%≤ ηs<126%**	H1	Mode chauffage	3,60	€ /m² de surface chauffée	Bureaux	Coefficient R lié à la puissance de la chaufferie : Lorsque la rénovation de la chaufferie ne met en oeuvre que des équipements relevant de la fiche BAT-TH-140, alors : - si la puissance nouvellement installée est strictement inférieure à 40% de la nouvelle chaufferie, le facteur R est égal au rapport de la puissance de la (des) PAC(s) installée(s) sur la
		H2		2,94	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,98	€ /m² de surface chauffée		
		H1		2,52	€ /m² de surface chauffée	Enseignement	
		H2		2,06	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,39	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,24	€ /m² de surface chauffée	Commerces	
		H2		2,65	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,78	€ /m² de surface chauffée		
		H1		5,04	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie restauration	
		H2		4,12	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,77	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,96	€ /m² de surface chauffée	Santé	
		H2		3,23	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,18	€ /m² de surface chauffée		
		H1		2,52	€ /m² de surface chauffée	Autres	
		H2		2,06	€ /m² de surface chauffée		

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

		H3		1,39	€ /m² de surface chauffée		puissance totale de la chaufferie après travaux ; - dans le cas contraire, il est égal à l'unité. Pendant la durée de vie conventionnelle aucune opération ultérieure d'installation d'un équipement de production thermique dans la chaufferie ne pourra donner lieu à l'obtention de certificats d'économies d'énergie. Lorsque la chaufferie après rénovation comporte des équipements relevant de la fiche BAT-TH-102 et de la fiche BAT-TH-140, alors : - si la puissance de la ou des PAC installée(s) est strictement inférieure à 40% de la
		H1	Chauffage et ECS	4,26	€ /m² de surface chauffée	Bureaux	
		H2		3,48	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,34	€ /m² de surface chauffée		
		H1		2,98	€ /m² de surface chauffée	Enseignement	
		H2		2,44	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,64	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,83	€ /m² de surface chauffée	Commerces	
		H2		3,13	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,11	€ /m² de surface chauffée		
		H1		5,96	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie restauration	
		H2		4,87	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,28	€ /m² de surface chauffée		
		H1		4,69	€ /m² de surface chauffée	Santé	
		H2		3,83	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,57	€ /m² de surface chauffée		
		H1		2,98	€ /m² de surface chauffée	Autres	
		H2		2,44	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,64	€ /m² de surface chauffée		
	P≤400 avec 120% ≤ ηs	H1	Mode chauffage	4,20	€ /m² de surface chauffée	Bureaux	
		H2		3,42	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,28	€ /m² de surface chauffée		
		H1		2,94	€ /m² de surface chauffée	Enseignement	
		H2		2,39	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,60	€ /m² de surface chauffée		

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

		H1		3,78	€ /m² de surface chauffée	Commerces	puissance de la nouvelle chaufferie, le facteur R est égal au rapport de la puissance de la (des) pompe(s) à chaleur installée(s) sur la puissance totale de la chaufferie après travaux ; - dans le cas contraire, seule la fiche BAT-TH-140 donne lieu à la délivrance de certificats, avec un facteur R égal à l'unité. Pendant la durée de vie conventionnelle, aucune opération ultérieure sur les équipements de production thermique de la chaufferie ne pourra donner lieu à l'obtention de certificats d'économies d'énergie.
		H2		3,08	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,05	€ /m² de surface chauffée		
		H1		5,88	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie restauration	
		H2		4,79	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,19	€ /m² de surface chauffée		
		H1		4,62	€ /m² de surface chauffée	Santé	
		H2		3,76	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,51	€ /m² de surface chauffée		
		H1		2,94	€ /m² de surface chauffée	Autres	
		H2		2,39	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,60	€ /m² de surface chauffée		
		H1	Chauffage et ECS	4,98	€ /m² de surface chauffée	Bureaux	
		H2		4,08	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,70	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,49	€ /m² de surface chauffée	Enseignement	
		H2		2,86	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,89	€ /m² de surface chauffée		
		H1		4,48	€ /m² de surface chauffée	Commerces	
		H2		3,67	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,43	€ /m² de surface chauffée		
		H1		6,97	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie restauration	
		H2		5,71	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,78	€ /m² de surface chauffée		

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

		H1		5,48	€ /m² de surface chauffée	Santé	
		H2		4,49	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,97	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,49	€ /m² de surface chauffée	Autres	
		H2		2,86	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,89	€ /m² de surface chauffée		
	P>400 avec 1,3 ≤ COP < 1,6	H1	Mode chauffage	4,38	€ /m² de surface chauffée	Bureaux	
		H2		3,60	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,40	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,07	€ /m² de surface chauffée	Enseignement	
		H2		2,52	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,68	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,94	€ /m² de surface chauffée	Commerces	
		H2		3,24	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,16	€ /m² de surface chauffée		
		H1		6,13	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie restauration	
		H2		5,04	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,36	€ /m² de surface chauffée		
		H1		4,82	€ /m² de surface chauffée	Santé	
		H2		3,96	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,64	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,07	€ /m² de surface chauffée	Autres	
		H2		2,52	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,68	€ /m² de surface chauffée		
		H1	Chauffage et ECS	5,22	€ /m² de surface chauffée	Bureaux	

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

		H2		4,26	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,82	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,65	€ /m² de surface chauffée	Enseignement	
		H2		2,98	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,97	€ /m² de surface chauffée		
		H1		4,70	€ /m² de surface chauffée	Commerces	
		H2		3,83	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,54	€ /m² de surface chauffée		
		H1		7,31	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie restauration	
		H2		5,96	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,95	€ /m² de surface chauffée		
		H1		5,74	€ /m² de surface chauffée	Santé	
		H2		4,69	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,10	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,65	€ /m² de surface chauffée	Autres	
		H2		2,98	€ /m² de surface chauffée		
		H3		1,97	€ /m² de surface chauffée		
	P>400 avec 1,6 ≤ COP	H1	Mode chauffage	5,58	€ /m² de surface chauffée	Bureaux	
		H2		4,56	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,00	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,91	€ /m² de surface chauffée	Enseignement	
		H2		3,19	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,10	€ /m² de surface chauffée		
		H1		5,02	€ /m² de surface chauffée	Commerces	
		H2		4,10	€ /m² de surface chauffée		

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

		H3		2,70	€ /m² de surface chauffée		
		H1		7,81	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie restauration	
		H2		6,38	€ /m² de surface chauffée		
		H3		4,20	€ /m² de surface chauffée		
		H1		6,14	€ /m² de surface chauffée	Santé	
		H2		5,02	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,30	€ /m² de surface chauffée		
		H1		3,91	€ /m² de surface chauffée	Autres	
		H2		3,19	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,10	€ /m² de surface chauffée		
		H1	Chauffage et ECS	6,60	€ /m² de surface chauffée	Bureaux	
		H2		5,40	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,60	€ /m² de surface chauffée		
		H1		4,62	€ /m² de surface chauffée	Enseignement	
		H2		3,78	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,52	€ /m² de surface chauffée		
		H1		5,94	€ /m² de surface chauffée	Commerces	
		H2		4,86	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,24	€ /m² de surface chauffée		
		H1		9,24	€ /m² de surface chauffée	Hôtellerie restauration	
		H2		7,56	€ /m² de surface chauffée		
		H3		5,04	€ /m² de surface chauffée		
		H1		7,26	€ /m² de surface chauffée	Santé	
		H2		5,94	€ /m² de surface chauffée		
		H3		3,96	€ /m² de surface chauffée		

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

		H1		4,62	€ /m² de surface chauffée	Autres	
		H2		3,78	€ /m² de surface chauffée		
		H3		2,52	€ /m² de surface chauffée		

BAT-TH-155: Isolation de points singuliers d'un réseau (Pour un échangeur à plaques)	H1	162,12	184,80	Bureaux	Euros/Nb d'échangeurs à plaque isolés
	H2	154,35	176,19		
	H3	140,49	160,23		
	H1	463,20	528,00	Santé	
	H2	441,00	503,40		
	H3	401,40	457,80		
	H1	463,20	528,00	Hôtellerie Restauration	
	H2	441,00	503,40		
	H3	401,40	457,80		
	H1	92,64	105,60	Enseignement	
	H2	88,20	100,68		
	H3	80,28	91,56		
	H1	92,64	105,60	Autres	
	H2	88,20	100,68		
	H3	80,28	91,56		

	Type d'équipement	Puissance	Application	Zone climatique	électricité	Unité de la prime CEE
BAT-TH-158 : Pompe à chaleur réversible de type air/air **Devis signés à partir du 29/12/2021**	PAC	≤ 12 kW	Bureaux	H1	6,26	€ /m² de surface chauffée
				H2	5,54	€ /m² de surface chauffée
				H3	4,54	€ /m² de surface chauffée
			Enseignement	H1	4,18	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,70	€ /m² de surface chauffée
				H3	3,02	€ /m² de surface chauffée
			Commerces	H1	4,70	€ /m² de surface chauffée

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

				H2	4,16	€ /m² de surface chauffée
				H3	3,40	€ /m² de surface chauffée
			Hôtellerie - Restauration	H1	3,65	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,23	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,65	€ /m² de surface chauffée
			Santé	H1	5,74	€ /m² de surface chauffée
				H2	5,08	€ /m² de surface chauffée
				H3	4,16	€ /m² de surface chauffée
			Autres secteurs	H1	3,65	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,23	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,65	€ /m² de surface chauffée
		> 12 kW	Bureaux	H1	6,19	€ /m² de surface chauffée
				H2	5,47	€ /m² de surface chauffée
				H3	4,46	€ /m² de surface chauffée
			Enseignement	H1	4,13	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,65	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,98	€ /m² de surface chauffée
			Commerces	H1	4,64	€ /m² de surface chauffée
				H2	4,10	€ /m² de surface chauffée
				H3	3,35	€ /m² de surface chauffée
			Hôtellerie - Restauration	H1	3,61	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,19	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,60	€ /m² de surface chauffée
			Santé	H1	5,68	€ /m² de surface chauffée
				H2	5,02	€ /m² de surface chauffée

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

				H3	4,09	€ /m² de surface chauffée
			Autres secteurs	H1	3,61	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,19	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,60	€ /m² de surface chauffée
	PAC en toiture	-	Bureaux	H1	4,75	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,89	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,59	€ /m² de surface chauffée
			Enseignement	H1	3,17	€ /m² de surface chauffée
				H2	2,59	€ /m² de surface chauffée
				H3	1,73	€ /m² de surface chauffée
			Commerces	H1	3,56	€ /m² de surface chauffée
				H2	2,92	€ /m² de surface chauffée
				H3	1,94	€ /m² de surface chauffée
			Hôtellerie - Restauration	H1	2,77	€ /m² de surface chauffée
				H2	2,27	€ /m² de surface chauffée
				H3	1,51	€ /m² de surface chauffée
			Santé	H1	4,36	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,56	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,38	€ /m² de surface chauffée
			Autres secteurs	H1	2,77	€ /m² de surface chauffée
				H2	2,27	€ /m² de surface chauffée
				H3	1,51	€ /m² de surface chauffée
BAT-TH-158 : Pompe à chaleur réversible de type	PAC	> 12 kW	Bureaux	H1	6,26	€ /m² de surface chauffée
				H2	5,54	€ /m² de surface chauffée
				H3	4,54	€ /m² de surface chauffée

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

air/air Devis signés à partir du 31/01/2022			Enseignement	H1	4,18	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,70	€ /m² de surface chauffée
				H3	3,02	€ /m² de surface chauffée
			Commerces	H1	4,70	€ /m² de surface chauffée
				H2	4,16	€ /m² de surface chauffée
				H3	3,40	€ /m² de surface chauffée
			Hôtellerie - Restauration	H1	3,65	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,23	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,65	€ /m² de surface chauffée
			Santé	H1	5,74	€ /m² de surface chauffée
				H2	5,08	€ /m² de surface chauffée
				H3	4,16	€ /m² de surface chauffée
			Autres secteurs	H1	3,65	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,23	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,65	€ /m² de surface chauffée
		≤ 12 kW	Bureaux	H1	6,19	€ /m² de surface chauffée
				H2	5,47	€ /m² de surface chauffée
				H3	4,46	€ /m² de surface chauffée
			Enseignement	H1	4,13	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,65	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,98	€ /m² de surface chauffée
			Commerces	H1	4,64	€ /m² de surface chauffée
				H2	4,10	€ /m² de surface chauffée
				H3	3,35	€ /m² de surface chauffée
			Hôtellerie - Restauration	H1	3,61	€ /m² de surface chauffée

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

				H2	3,19	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,60	€ /m² de surface chauffée
			Santé	H1	5,68	€ /m² de surface chauffée
				H2	5,02	€ /m² de surface chauffée
				H3	4,09	€ /m² de surface chauffée
			Autres secteurs	H1	3,61	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,19	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,60	€ /m² de surface chauffée
	PAC en toiture	-	Bureaux	H1	4,75	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,89	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,59	€ /m² de surface chauffée
			Enseignement	H1	3,17	€ /m² de surface chauffée
				H2	2,59	€ /m² de surface chauffée
				H3	1,73	€ /m² de surface chauffée
			Commerces	H1	3,56	€ /m² de surface chauffée
				H2	2,92	€ /m² de surface chauffée
				H3	1,94	€ /m² de surface chauffée
			Hôtellerie - Restauration	H1	2,77	€ /m² de surface chauffée
				H2	2,27	€ /m² de surface chauffée
				H3	1,51	€ /m² de surface chauffée
			Santé	H1	4,36	€ /m² de surface chauffée
				H2	3,56	€ /m² de surface chauffée
				H3	2,38	€ /m² de surface chauffée
			Autres secteurs	H1	2,77	€ /m² de surface chauffée
				H2	2,27	€ /m² de surface chauffée

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

				H3	1,51	€ /m² de surface chauffée

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Application
BAT-TH-145 : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante	H1, H2 ou H3	21,60	€ /kW	Réfrigération ou conditionnement d'ambiance hors confort
		1,86	€ /kW	Climatisation de confort dun local

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE
BAT-TH-146 : Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage d'eau chaude sanitaire **Devis signés à partir du 1er avril 2018**	H1	25,80	€ /m linéraire
	H2	24,00	€ /m linéraire
	H3	21,60	€ /m linéraire

	Zone climatique	Montant unitaire	Unité de la prime CEE	Secteur d'activité
BAT-TH-105 : Radiateur basse température pour un chauffage central **Devis signés jusqu'au 31 mars 2020 inclus**	H1	0,47	€ /m² chauffée	Bureaux
	H2	0,38	€ /m² chauffée	
	H3	0,26	€ /m² chauffée	
	H1	0,31	€ /m² chauffée	Enseignement
	H2	0,25	€ /m² chauffée	
	H3	0,17	€ /m² chauffée	
	H1	0,35	€ /m² chauffée	Commerces
	H2	0,29	€ /m² chauffée	
	H3	0,19	€ /m² chauffée	
	H1	0,55	€ /m² chauffée	Hôtellerie, restauration
	H2	0,45	€ /m² chauffée	
	H3	0,30	€ /m² chauffée	
	H1	0,39	€ /m² chauffée	Santé
	H2	0,32	€ /m² chauffée	
	H3	0,22	€ /m² chauffée	
	H1	0,31	€ /m² chauffée	Autres secteurs

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

	H2	0,25	€ /m² chauffée	
	H3	0,17	€ /m² chauffée	

	Zone climatique	Secteur	Montant unitaire	Unité de la prime CEE
BAT-SE-105 : Abaissement de la température de retour vers un réseau de chaleur	H1	Bureaux	0,94	€ /m² surface chauffée
	H2		0,79	€ /m² surface chauffée
	H3		0,52	€ /m² surface chauffée
	H1	Enseignement	0,62	€ /m² surface chauffée
	H2		0,53	€ /m² surface chauffée
	H3		0,35	€ /m² surface chauffée
	H1	Santé	0,78	€ /m² surface chauffée
	H2		0,66	€ /m² surface chauffée
	H3		0,43	€ /m² surface chauffée
	H1	Commerces	0,70	€ /m² surface chauffée
	H2		0,59	€ /m² surface chauffée
	H3		0,39	€ /m² surface chauffée
	H1	Hotellerie Restauration	1,01	€ /m² surface chauffée
	H2		0,86	€ /m² surface chauffée
	H3		0,56	€ /m² surface chauffée
	H1	Autres secteurs	0,62	€ /m² surface chauffée
	H2		0,53	€ /m² surface chauffée
	H3		0,35	€ /m² surface chauffée

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

ANNEXE 3 : Conditions du traitement de Données à caractère personnel

La présente Annexe a pour objet de détailler la nature et les conditions du traitement de Données à caractère personnel par le Prestataire.

1. Objet et finalité du Traitement pour laquelle (lesquelles) les données à caractère personnel sont traitées pour le compte du Responsable de traitement

La fourniture des Prestations, notamment les activités suivantes, implique un traitement de Données à caractère personnel dont l'objet et la finalité sont les suivants :

Finalité	Descriptions	Base légale
Création et instruction de dossier travaux	Créer un dossier de demande prime en fonction des travaux envisagés et permettre son instruction à réception des documents justificatifs	Exécution des mesures pré-contractuelles et/ou exécution du contrat

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

2. Durée du Traitement

☐ La durée du traitement correspond à la durée du Contrat

☒ Sur la base de la durée du Contrat, les parties conviennent que la durée du traitement est de 9 ans à partir de la délivrance du CEE.

3. Catégories de Données à caractère personnel traitées

Les données sensibles éventuellement traitées et les limitations ou garanties appliquées tiennent pleinement compte de la nature des données et des risques encourus tels que par exemple, la limitation stricte de la finalité, les restrictions des accès (y compris l'accès réservé uniquement au personnel ayant suivi une formation spécialisée), la tenue d'un registre de l'accès aux données, les restrictions applicables aux transferts ultérieurs ou les mesures de sécurité supplémentaires.

☒ Données d'identification (état civil, identité, adresse…)

☐ Vie professionnelle (CV, parcours professionnel, formation…)

☒ Vie personnelle (habitude de vie, situation familiale…)

☒ Information d'ordre économique (revenus, situation financière…)

☐ Données de localisation (déplacements, données GPS, GSM…)

☐ Données de connexion (adresse IP, logs…)

☐ Appréciation sur les difficultés des personnes (recours aux services d'une assistante sociale, difficultés financières…)

☐ Numéro de Sécurité Sociale (NIR)

☐ Données biométriques

☐ Infractions, condamnations, mesures de sûreté

☐ Données de santé

☐ Données génétiques

☐ Autres (préciser)

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z

4. Catégories de Personnes concernées

☐ Clients

☐ Collaborateurs

☒ Autres (Préciser) Bénéficiaire CEE et installateurs

6 rue Fructidor, 93400 Saint-Ouen-Sur-Seine • Tél : 33 (0)1 81 69 30 00 • e-mail : contact@economiedenergie.fr
SAS au capital de 1 000 000 € • 499 388 544 R.C.S BOBIGNY · Siret 499 388 544 00052
N° TVA intracommunautaire : FR 62 4993888544 • APE 7021Z